

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – ayant pris part à la délibération : 11

N° 02/05.06.26

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur René GRY, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2026.

Présents : René GRY, Gérard RIO, Isabelle PRIGENT, Sophie LE CORRE, Françoise DESMOULIERES, Gaël GUEGUEN, Anthony LE SAUTER, Olivier BARACH, Cindy SODINI, Cindy BILLE, Amélie DUPRE.

Absents et excusés : Didier LE GOUIC, Frédéric LACROIX, Danny VAN LABEKE-LE DILY et Lolita EVRARD

Madame Amélie DUPRE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Constitution de la Commission Communale des Impôts

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que l'article 1650, paragraphe 3, du Code Général des Impôts, précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du Conseil Municipal. Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Cette commission étant composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, le Conseil Municipal doit dresser une liste de présentation en nombre double pour leur désignation par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal propose les contribuables de la commune désignés sur l'état joint en annexe.

Adoptée à l'unanimité

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Sous-préfecture le :

Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

